

La collecte des ordures ménagères

Sur le plan communal et pour l'information de tous les ménages, il nous semble utile de rappeler les points suivants :

1. passage dans la commune, chaque mercredi matin, du camion "poubelles". Chacun peut donc déposer son(ses) sac(s) à ordures devant la maison, le long de la route communale, le matin même.
2. pour celles/ceux qui sont absents les mercredis, des conteneurs ont été installés dans certains hameaux. Ils sont destinés à recevoir uniquement les ordures ménagères, dans des sacs à ordures fermés. Tous les cartons, journaux, bouteilles en verre et plastique, doivent être mis dans (et non pas laissés à côté) les conteneurs spéciaux, qui se trouvent:
 - au carrefour de la route de la Molière/la Corbière
 - au pied du chef-lieu
3. tous les déchets encombrants (bacs à fleurs, aspirateurs, radios....), ainsi que les déchets verts, doivent être amenés à la déchetterie intercommunale à Boège.

Si chacun avait le réflexe de trier ses ordures au lieu de les déposer en vrac dans les conteneurs et très souvent autour, nous éviterions ces " mini déchetteries " à certains endroits de la commune, et l'intervention fréquente de personnes (un grand merci à elles) pour remettre ces lieux en ordre.

Sachons tirer profit de toutes les facilités et installations existantes tant sur notre commune qu'au niveau de la déchetterie. Merci à toutes celles et ceux qui font cet effort depuis longtemps déjà.

Nos bons réflexes d'aujourd'hui en matière de gestion de nos déchets sont d'une valeur cruciale pour l'environnement que nous laisserons à nos enfants.

Pensons-y !

Pensons à eux !

Horaires d'ouverture de la déchetterie intercommunale

Lundi	15h - 18h
Mardi	9h - 12h
Mercredi	9h - 12h
Vendredi	15h - 18h
Samedi	9h - 12h / 15h - 18h

Aucun déchet, quelle qu'en soit la nature, ne devra être déposé à l'extérieur de la déchetterie. Tout contrevenant sera verbalisé.



"quelque part à St-André, printemps 2004. Sans commentaires"